

Challenge Délégués CFA des Universités Centre-Val de Loire

Règlement du concours

1. Présentation du concours

Le concours « Challenge Délégués » est organisé dans le but de renforcer l'engagement des délégués apprentis et de valoriser leurs initiatives au sein du CFA des Universités Centre-Val de Loire. Ce projet s'inscrit dans les objectifs stratégiques de notre CFA pour dynamiser la vie de l'établissement et favoriser la coopération entre les apprentis, contribuant ainsi à leur développement personnel et professionnel.

Le concours a pour objectif de :

- Stimuler la participation active des délégués et apprentis.
- Promouvoir des actions concrètes et responsables au sein du CFA.
- Développer un réseau de solidarité et de coopération parmi les apprentis.
- Valoriser les initiatives des délégués à travers des gratifications significatives.

2. Inscription

L'inscription des apprentis s'effectue suivant les modalités suivantes :

- Inscription automatique dès rédaction du PV d'élection

3. Critères d'évaluation

Pour prendre part au concours « Challenge Délégués », les participants doivent avoir été élu délégué titulaire de leur classe et :

- Mobiliser les apprentis de votre promotion à participer aux 2/3 et 3/3 enquêtes de satisfaction,
- Participer au conseil de perfectionnement du CFA des Universités Centre-Val de Loire,
- Participer aux 2 « rencontres des délégués » organisées sur vos composantes,
- Favoriser la présentation par votre promotion à minima d'un projet apprenti dans le dispositif d'aide « Starting Project »,
- Participer à la Fresque de la diversité organisée par le CFA des Universités,
- Faire Participer collectivement votre promotion à une action de développement durable, RSE.

4. Sélection et évaluation du jury

A l'issue des inscriptions, les dossiers présentés seront évalués selon les critères suivants :

- Mobiliser les apprentis de la promotion à participer aux 2 enquêtes de satisfaction.
Calcul des points pour le challenge : 1 point par % de répondant soit au maximum 200 points.

Exemple : si la promotion répond à hauteur de 70% à la première enquête et 76% à la deuxième enquête, le délégué titulaire comptabilisera 146 points.

- Participer au conseil de perfectionnement du CFA des Universités Centre-Val de Loire.

Modalité de contrôle : votre nom, prénom et formation sont inscrits dans le login de connexion

Calcul des points pour le challenge : 200 points par présence, soit au maximum 200 points.

- Favoriser la présentation par la promotion, à minima, d'un projet apprenti dans le dispositif d'aide « Starting Project ».

Calcul des points pour le challenge : 200 points si la promotion est parvenue à présenter au moins un dossier remplissant les critères définis par le dispositif « Starting Project », soit au maximum 200 points.

Exemple : si la promotion présente un projet incomplet ou qui ne remplit pas les critères définis dans le dispositif, leur dossier ne pourra être présenté au Bureau du CFA des Universités. Le délégué ne se verra donc pas attribuer les 200 points.

- Participer à la fresque de la diversité des délégués apprentis, organisée par le CFA des Universités Centre-Val de Loire.

Calcul des points pour le challenge : 100 points par délégué participant à la fresque, soit au maximum 100 points.

- Participer aux « rencontres des délégués » organisées par le CFA des universités Centre-Val de Loire sur les composantes universitaires auxquelles les délégués sont rattachés.

Calcul des points pour le challenge : 200 points par délégué participant aux « rencontres des délégués ».

Le découpage est fait de la façon suivante : 100 points pour la première rencontre et 100 points pour la deuxième rencontre.

Soit au maximum 200 points.

- Faire participer collectivement la promotion à une action de développement durable, RSE (exemple : défi mobilité douce).

Modalité de contrôle : lors de votre participation à un événement vous devrez en informer votre chargé(e) d'apprentissage qui se chargera d'en récupérer la preuve. Vous pouvez également lui transmettre tout élément permettant de justifier votre présence et participation à cet événement.

Calcul des points pour le challenge : 100 points.

Le découpage est fait de la façon suivante : 50 points si l'action est réalisée + 50 points si toute la promotion y participe.

Soit au maximum 100 points.

Un total maximum 1 000 points pourra être attribué à un délégué apprenti.

Pour tous les critères, les dates de réalisation devront avoir lieu avant le 30 avril 2026.

Les résultats seront connus courant Mai 2026 et les récompenses seront remises aux gagnants lors de la finale du concours "Mon Apprentissage en 180 secondes" le 18 juin 2026 à Tours.

5. Finalistes du concours

a. Date-lieu

Tous les délégués apprentis seront invités à participer à la finale du concours "Mon Apprentissage en 180 secondes" le 18 juin 2026 à Tours, pour la remise des prix du « Challenge des délégués apprentis » (Salle THELEM).

b. Jury

Étude des actions réalisées par les délégués à compter du 01-09-2025 et jusqu'au 30-04-2026.

Le jury du concours « Challenge Délégués » est composé de personnel du CFA des Universités Centre-Val de Loire.

c. Prix

3 prix seront remis lors de la cérémonie des « Journée des Délégués Apprentis » par les organisateurs et leurs partenaires sous forme d'un bon cadeau :

- Le premier prix est : Pass Interrail Global (pass européen) 22 jours d'une valeur de 440€ - Box cadeau d'une valeur de 50€ maximum à choisir sur le site (Wonderbox) pour le délégué suppléant,
- Le second prix est : Pass Interrail Global (pass européen) 15 jours d'une valeur de 357€ Box cadeau d'une valeur de 50€ maximum à choisir sur le site (Wonderbox) le délégué suppléant,
- Le troisième prix est : Pass Interrail Global (pass européen) 5 jours sur 1 mois d'une valeur de 239€ - Box cadeau d'une valeur de 50€ maximum à choisir sur le site (Wonderbox) pour le délégué suppléant.

(Selon prix constaté au 27/09/2024)

Les 20 premiers participants au « Challenge des délégués apprentis » se verront offrir un coffret de gourmandises. Le lot devra être retiré personnellement et impérativement lors de la cérémonie de remise des prix, le 18 juin 2026 à Tours (Salle THELEM). Aucun lot ne pourra être envoyé ou remis ultérieurement.

En cas d'égalité, la Directrice du CFA des Universités Centre-Val de Loire prendra la décision finale.

6. Traitement des données à caractère personnel

a. Objet du traitement

Le CFA des Universités Centre-Val de Loire, organise un concours « Challenge Délégués » et prend les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des informations nominatives qu'elle détient ou qu'elle traite dans le respect des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel.

La base légale du traitement est l'intérêt légitime du responsable de traitement de promouvoir leurs structures par le biais d'un jeu concours.

b. Catégories de données

- Identité : Nom, Prénom, Téléphone, Mail, Intitulé de la formation suivie et nom de l'entreprise dans laquelle l'activité de l'apprenti(e) est exercée.

c. Destinataires des données

Les données à caractère personnel collectées dans le formulaire de contact sont à destination de l'ensemble des organisateurs soit : Le CFA des Universités Centre-Val de Loire.

b. Durée de conservation

Les données à caractère personnel collectées relatives à la participation au jeu concours sont conservées pour une durée de 12 mois.

c. Droits des participants

Conformément à la réglementation européenne en vigueur, les participants au jeu peuvent accéder aux données les concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également

d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de leurs données (*Cf. cnil.fr pour plus d'information sur vos droits*).

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) par voie électronique : dpo@cfa-univ.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif de contrôle d'accès n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation à la Cnil.

Contacts :

directeur@cfa-univ.fr